



ATTENTION AU BRUIT

Rappel concernant les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide de matériel susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

Les horaires sont les suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14 à 19h 30**
- **Les samedis de 9h à 2h et de 15 à 19h**
- **Dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement**